

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins du
Réseau municipal (Montréal,
Longueuil, Repentigny)

À vos côtés



**PROPOSITION
DE VERSEMENT
POUR L'ANNÉE
2023**

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	(4 912) k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	4 912 k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	6 028 k\$
• Autres éléments du résultat	(1 275) k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023	166 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(7) k\$
Solde des excédents à répartir	0 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	0 k\$
Utilisation de la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	1 608 k\$
Paiement de la ristourne et virement au FADM	1 608 k\$
• Ristourne	(1 809) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	479 k\$
• Virement au FADM	(278) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	0 k\$
Solde des excédents à répartir	0 k\$

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		190 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	213 k\$
Fonds		51 k\$
Prêts et marges de crédit		840 k\$
RISTOURNE ASSURANCES³	23 \$ /1 000 \$ de prime	201 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,58 \$ /1 000 \$ d'achats nets	108 k\$
RISTOURNE PRODUITS³	Montant de 50 \$⁴	187 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE³	Montant de 23 \$ /1 000 \$ d'honoraires et de commissions	18 k\$

TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES 1 808 750 \$

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU 278 177 \$

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

² Soumise au vote lors de l'assemblée.

³ Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁴ Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.